

**Conseil Municipal du mercredi 23 septembre 2026 à 19 heures 00  
Délibération N° 2026-0082**

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Philippe, Maire.

Présents : ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, FLOCH Emmanuel, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, MELL Noémie, MELL Yvan, OMNES Emilie, PICHON Nathalie, SANTIER Julie.  
Absents : MORE Virgile  
Procurations : LE GALL Jean-François donne procuration à CLOAREC Mickaël.  
Afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice  
Présents : 13 votants et 1 procuration  
Date de convocation : 17 septembre 2026  
Secrétaire de séance : SANTIER Julie

**OBJET : Subvention fonds de concours Modes Actifs auprès de Morlaix Communauté**

Mr le Maire présente le fonds de concours Modes Actifs instauré par Morlaix Communauté afin de financer des aménagements d'itinéraires cyclables et/ou piétons.

La commune de Plouégat Moysan dispose d'une enveloppe de 35 941.75 € pouvant être mobilisée jusqu'au 31 décembre 2026.

La commune envisage des travaux d'aménagement d'un cheminement piéton et création d'une piste cyclable dans le bourg entre la salle des fêtes et la rue groas ar moal

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 56 777.50 € HT,

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| <b>FINANCEURS</b>                                                            | <b>Dépense subventionnable H.T. du projet</b> | <b>Taux sollicité</b> | <b>Montant sollicité de la subvention</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|
| Morlaix Communauté – Fonds Modes Actifs                                      | 56 777.50 €                                   | 63.30 %               | 35 941.75 €                               |
| TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.) |                                               |                       | 35 941.75 €                               |
| Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)     |                                               |                       | 20 835.75 €                               |
| <b>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</b>                                      |                                               |                       | <b>56 777.50 €</b>                        |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Maryline Le Calvez),

**Conseil Municipal du mercredi 23 septembre 2026 à 19 heures 00  
Délibération N° 2026-0082**

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Philippe, Maire.

|                                     |                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents :                          | ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, FLOCH Emmanuel, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, MELL Noémie, MELL Yvan, OMNES Emilie, PICHON Nathalie, SANTIER Julie. |
| Absents :                           | MORE Virgile                                                                                                                                                                                              |
| Procurations                        | LE GALL Jean-François donne procuration à CLOAREC Mickaël.                                                                                                                                                |
| Afférents au conseil municipal :    | 15                                                                                                                                                                                                        |
| Nombre de conseillers en exercice : | tous les conseillers en exercice                                                                                                                                                                          |
| Présents :                          | 13 votants et 1 procuration                                                                                                                                                                               |
| Date de convocation :               | 17 septembre 2026                                                                                                                                                                                         |
| Secrétaire de séance :              | SANTIER Julie                                                                                                                                                                                             |

Valide la demande d'un fonds de concours « modes actifs » auprès de Morlaix Communauté et le plan de financement précité,

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Le Secrétaire de séance,  
Julie SANTIER.



Le Maire,  
Philippe ADAM.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).